

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote du Budget Primitif 2024

Date de convocation :

05.04.2024

Date d'affichage

05.04.2024

N°07-2024

Membres élus : 15

Présents : 9

Abstention : 0

Pour : 14 – Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures dix-huit minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NIDO Patrick, Monsieur TRIN Christian, Madame VARLET Nathalie, Monsieur GOUSSET Sébastien, Madame LETURQUE Maud

Absents : Madame LEGOVIC Sandrine

Absents excusés :

Madame VIVIER Maryline donne pouvoir à Madame FILIPIDIS Marine
Monsieur Éric MANESSE donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Madame DUROYAUME Manuella donne pouvoir à Madame LETURQUE Maud
Monsieur JEAN Mickaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine
Monsieur CLEROY Kévin donne pouvoir à Monsieur TRIN Christian

Madame Marine FILIPIDIS est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que trois réunions se sont préalablement tenues pour la préparation du budget primitif 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Commune de SAINT VAAST LES MELLO - COMMU SAINT VAAST LES MELLO - BP - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	403 931,00	574 642,34
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	26 435,96	59 995,95
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		204 271,33	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	634 638,29	634 638,29
		*	*
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 439 702,24	977 668,00
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	462 034,24
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 439 702,24	1 439 702,24
		=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 074 340,53	2 074 340,53

Considérant le projet de la section fonctionnement pour l'exercice 2024

BUDGET M57A -		FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES			
011	charges à caractère général	427 107,24	013	atténuation de charges	12 000,00
012	charges de personnel	507 150,00	70	produits	40 500,00
014	atténuation de produits	57 700,00	73	impôts et taxes	722 260,00
65	autres ch. de gestion courante	98 750,00	74	dotations	201 177,00
66	charges financières	58 000,00	75	autres produits	
67	charges exceptionnelles		76	produits financiers	
68	Provision pour créances éteintes		77	produits exceptionnels	
	total opérations réelles	1 148 707,24		total opérations réelles	975 937,00
023	virement à l'investissement	285 661,00			
042	transferts entre sections	5 334,00	042	transferts entre sections	1 731,00
6811	amortissement	5 334,00	722	travaux en régie	
			777	reprise subventions	1 731,00
043	opér.ordre fonctionnement	0,00	043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	290 995,00		total opérations d'ordre	1 731,00
	total dépenses fonctionnement	1 439 702,24		total recettes fonctionnement	977 668,00
	restes à réaliser			restes à réaliser	
002	déficit reporté		002	excédent reporté	462 034,24
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 439 702,24		TOTAL FONCTIONNEMENT	1 439 702,24

Considérant le projet pour la section d'investissement pour 2024 :

INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES		RAR	Crédits Nouveaux			RAR	Nouveaux
				1068	résultat fonct. capitalisé		170 711.34
				10222	FCTVA		20 000.00
16	Emprunts		55 000.00	10226	TA		5 000.00
165	Dépôt et cautionnement			1322	Subvention région		22 950.00
				1318	subvention transf AESN		
203			20 000.00	1321	ETAT		
204		26 435.96	7 000.00	1323	subvention dpt	17 990.00	34 986.00
21			182 200.00	13361	DETR transférable		
2131	EGLISE		138 000.00	13461	DETR	18 904.50	
23				13251	Fds de concours ACSO	23 101.45	30 000.00
				1641			
				165	Dépôt et cautionnement		
				024	Produits de cessions		
	total dépenses réelles	26 435.96	402 200.00		total recettes réelles	59 995.95	283 647.34
				021	virement de la section de fonctionnement		285 661.00
040	transferts entre sections		1 731.00	040	transferts entre sections		5 334.00
2313	travaux en régie			2804182	amortissement		1 343.00
13911	reprise subventions		500.00	2802	amortissement		3 991.00
13913	reprise subventions		1 231.00	280422	amortissement		
041	opérations patrimoniales		0.00	041	opérations patrimoniales		0.00
2315	intégration avance			238	intégration avance		
21538	intégration participation SILMA			238	intégration participation SILMA		
	total dépenses d'ordre		1 731.00		total recettes d'ordre		290 995.00
	total dépenses de l'exercice		403 931.00		total recettes de l'exercice		574 642.34
	restes à réaliser		26 435.96		restes à réaliser		59 995.95
001	déficit reporté		204 271.33	001	excédent reporté		
	TOTAL INVESTISSEMENT		634 638.29		TOTAL INVESTISSEMENT		634 638.29

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 :

PRECISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023 et restes à réaliser.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2024 de la ville de Saint Vaast-lès-Mello en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 439 702.24 € de recettes et 1 439 702.24 € en dépenses
- Section d'investissement : 634 638.29 € de recettes et de 634 638.29 € en dépenses
- TOTAL : 2 074 340.53 € de recettes et 2 074 340.53 € en dépenses

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature en conformité avec l'instruction M57.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 11.04.2024



Le Maire
Nathalie VARLET

